



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2013

DELIBERATION STATUTAIRE RELATIVE AU CHANGEMENT DE DENOMINATION DE L'UNIVERSITE

Le 27 septembre 2013, le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

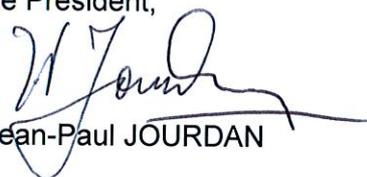
- ⇒ ***N'adopte pas dans les formes exigées par le cadre des délibérations statutaires le projet de délibération statutaire relative au changement de dénomination de l'université.***

Au terme du débat avec les membres du Conseil, la proposition a reçu un vote favorable des membres présents et représentés mais n'a pu être validée. En effet, compte tenu du fait que le changement de nom de l'établissement est considéré comme une délibération statutaire qui doit donc être adoptée à la majorité absolue des membres en exercice, il a été constaté le non-respect de cette condition qui imposait l'expression de 16 voix « Pour ».

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 27 septembre 2013

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	8
Nombre de suffrages exprimés	23
Nombre de votes pour	14
Nombre de votes contre	1

Le Président,



Jean-Paul JOURDAN